Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212201966-20260226-2026_0012-DE

MAIRIE DE PLEUDANIEL

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - 22740 -

☎ 02 96 22 19 60 🖷 02 96 22 19 61

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 17 février 2026

Nombre de conseillers

En exercice: 13

Présents: 9

Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 25 février 2026 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUDANIEL, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ROGARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme GIRAUD Claude, M. GUYOMARD Eugène, Adjoints, Mmes BEAUVERGER Christelle, HAMON Anne, LEC'HVIEN Brigitte, M. LE CHEVANTON Gilbert, KERMANACH Lionel, HENRY Romain.

ABSENTS: BOUSSOUGANT Anne-Marie, BARBIER Anne,

ABSENTS EXCUSES: Mme POCHAT Isabelle (Procuration à M. Gilbert LE CHEVANTON)
M. LE BRIAND Alain (Procuration à Mme Christelle BEAUVERGER)

SECRÉTAIRE: M. Eugène GUYOMARD a été nommé secrétaire de séance.

Assistait également : Colette MEUBRY, Secrétaire générale

2026-012 : Tarifs 2026 de location de la salle associative de Saint-Joseph

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE comme suit les tarifs de la salle associative pour l'année 2026 :

LOCATION DE LA SALLE ASSOCIATIVE :

- Réunions (Hors-W-End)	Gratuité
- Particuliers de la Commune Apéritif/ Café	50.00 €
- Particuliers hors Commune Apéritif/café	80.00 €
- Particuliers Commune ** W-End	150.00 €
- Particuliers Hors Commune ** W-End	200.00 €
-Association communale (Gratuité1/an) et au-delà	50.00 €
-Association Hors Commune	80.00 €

VAISSELLE :

- Couvert complet:	1.00 €

- Une caution de 100 € devra être versée lors du retrait du matériel des pénalités (10€ / jour) pourront être appliquées si le matériel n'est pas rendu en temps voulu.
- Un état du matériel sera effectué au retrait et au retour du matériel.
- Le matériel devra être retiré le vendredi avant 11h30 et restitué le lundi matin. En cas d'impossibilité de retrait ou de restitution la Mairie devra être prévenue deux jours à l'avance.

Pour toutes les locations, quel qu'en soit le montant, obligation de déposer un chèque de caution de 600,00 euros en plus du montant de la location. La location n'est effective qu'après dépôt de la caution et du règlement ainsi que d'une attestation de responsabilité civile indiquant les coordonnées du loueur et la date de location. Les dédits seront facturés du prix de la location s'ils sont effectués au moins 15 jours avant la date d'utilisation, en totalité si le délai est inférieur à 15 jours.

Compte tenu de l'état dans lequel certaines associations ou particuliers ont rendu la salle, l'heure de ménage sera facturée 40.00 €.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212201966-20260226-2026_0012-DE

MATÉRIEL PERDU OU CASSÉ :

VERRES:	
Coupes	1,00 €
Flûtes	3,00 €
Arcoroc	2,50 €
Ballons 16 cl	2,00 €
Ballons 19 cl	2,20 €
Ballons 25 cl	2,35 €
COUVERTS:	
Fourchettes	1,70 €
Couteaux	2,70 €
Cuillères à soupe	1,20 €
Cuillères à café	1,20 €
ASSIETTES:	
Creuse	3,20 €
Plate	3,00 €
Dessert	2,80 €
AUTRES:	
Coque de Chaise	25,00 €

Le secrétaire de séance
Mr Eugène GUYOMARD

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier ROGARD,

MAIRIE DE PLEUDANIEL
22740